

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.96 - Fax : 01.48.18.82.94

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 27
Circulaire Dockers n° 13
Circulaire GPM-CCI n° 14

Montreuil,
le 17 juin 2010

L'ACTION DOIT S'ENGAGER DANS LES PORTS

PENIBILITE

Camarades,

Notre attente de réponse de la part du gouvernement a trop duré alors même que nous n'avons eu de cesse de l'alerter sur les risques forts de conflit national dans les ports si nous n'aboutissions pas rapidement sur la mise en place du dispositif pénibilité.

En plus de n'avoir obtenu aucune réponse de D. BUSSEREAU suite à notre courrier du 20 mai, nous avons tous entendu les **réponses inacceptables du gouvernement sur la pénibilité** dans le cadre de la réforme des retraites : *prise en compte individuelle au cas par cas en fonction d'un examen médical et aucune reconnaissance par métier.*

Voilà apparemment la réponse du Ministre à nos demandes d'exonération de charges et d'apport financier au démarrage permettant de finaliser notre dispositif de branches.

Pourtant un travail colossal a été effectué avec les employeurs pour que ce dossier réponde aux différentes remarques émises par le ministère.

Tous les travailleurs portuaires qui ne bénéficieront jamais de départ dans le cadre de l'amiante attendent que l'on répare cette injustice à la fois pour les ports décentralisés mais aussi pour les futures générations.

La réparation de la pénibilité par des départs anticipés est juste **ET** incontestable.

En mars, suite à la réunion des secrétaires généraux des différents syndicats portuaires, vous nous avez donné mandat d'engager la lutte si besoin ; la commission exécutive réunie le mercredi 16 juin a pris la décision qu'elle devait s'engager dès à présent.

Nous sommes clairs sans la pénibilité, alors pas de convention unifiée et pas de réforme des ports.

Par conséquent, nous adressons de nouveau un courrier au ministre pour lui indiquer :

- L'arrêt total des négociations locales sur la réforme des ports qui reprendront lorsque nous serons assurés que le dispositif de pénibilité se mettra en place.
- Demande expresse d'une réunion avant le 5 juillet permettant de nous apporter des réponses positives sans quoi, nous exercerons un arrêt de travail de 24 h le même jour ; première étape d'un mouvement social qui montera en puissance.

Comme vous pouvez le constater, le combat est nécessaire pour obtenir satisfaction sur une revendication de la Fédération portée depuis plusieurs dizaines d'années.

Nous avons l'obligation d'être mobilisé, d'être le plus nombreux possible dans l'action : cette revendication concerne l'ensemble des ports.

La Fédération insiste sur le fait que le combat commence dès à présent, par conséquent, il est important d'être dès le 24 juin nombreux aux manifestations organisées par les structures territoriales de la CGT.

RESUME DE LA SECONDE REUNION SUR LE SUIVI DE L'ACCORD CADRE

Un échange sur la situation de chaque GPM a pu permettre de constater très clairement que l'accord cadre national pose d'importantes difficultés aux directeurs de ports.

En effet, ce dossier oblige par son contenu étoffé, les directeurs généraux à revoir leur copie, puisqu'ils souhaitent profiter de la réforme qui concerne l'exploitation pour réduire et se séparer d'un certain nombre de services exercés par le GPM.

L'accord cadre dit le contraire puisqu'il prévoit entre autre la réinternalisation de certain service du port, l'obligation d'identifier ses nouvelles missions et tâches et surtout de pérenniser les emplois de l'ensemble des salariés.

Sur ce dernier point, nous constatons que les différents scénarios envisagés ne sont pas de nature à rassurer les salariés et confirme ce que nous avons analysé sur les méfaits de cette réforme.

En effet, cette dernière consiste à livrer les ports aux capitalistes qui, héritant d'une activité pour beaucoup déficitaire, appuieront sur plusieurs leviers pour renflouer leur comptes :

- *réduction et séparation d'outillage portuaire : diminution du potentiel de développement du port ;*
- *mise en sommeil, voire fermeture de terminaux ou sites portuaires ;*
- *réajustement à la baisse des effectifs pour diminuer la masse salariale ;*
- *l'entretien des outillages qui conditionne la sécurité sera fortement négligé entraînant inévitablement des accidents ;*
- *les trafics peu juteux, qui n'existent que par la mutualisation et les subventions disparaîtront.*

La seule condition qui permettrait d'éviter ces scénarii serait le développement de l'activité par l'apport de nouveaux trafics comme prévu par la relance des ports.

Or à ce jour, seul les ports du Havre, Fos et à moindre mesure La Rochelle, bénéficient de développement.

Comme plusieurs rapports le confirment, le gouvernement souhaite concentrer l'activité sur 3 places portuaires.

Quel constat ferons-nous dans 10 ans ? Le même constat que celui de la réforme des dockers ? De la décentralisation en 2007 des Ports d'Intérêt National ?

Augmentation des effectifs au Havre, à Fos. Oui mais, sur les autres ports les effectifs ont été laminés et beaucoup sont en grosses difficultés ou ont tout simplement fermé (Dieppe, Boulogne).

Par conséquent, nous avons demandé dans une déclaration à la fin de cette réunion que le ministère et les différents directeurs des GPM apportent davantage de garanties aux salariés et surtout à la pérennité des différentes structures mises en place dans le cadre du cousu-main dont nous n'accepterons pas la stratégie qui consiste à revoir la copie dans 2 ou 3 ans.

Nous demandons tout simplement le respect de l'accord cadre national dans sa totalité.

Suite à notre intervention musclée sur la pénibilité et l'analyse de la réforme, les seuls mots utilisés par nos adversaires de classes ont été prononcés par le directeur des ports Monsieur VIEU : « *je réitère toute ma confiance aux directeurs des ports* ».

Peut-être que Monsieur VIEU s'est cru à l'école des fans en attribuant une bonne note à ses élèves malgré les sifflets et mécontentement du public.

C'est un manque de respect à notre organisation et aux craintes fortes exprimées par les travailleurs : que chacun entend bien que nous ne resterons pas de simples spectateurs.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. a une longue histoire basée sur la lutte des classes.

Elle combat l'exploitation de l'homme par l'homme qui n'est rien d'autre que le système libéral dont l'appétit féroce plonge le peuple laborieux dans une austérité sociale que nous constatons au jour le jour.

A nous de démontrer notre colère
Tous unis, rassemblés, solidaires et combatifs
le 24 JUIN, le 5 juillet
et plus si le gouvernement n'entend pas nos messages

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat